

Procès-verbal n° 4 de la Commission des Arbitres

Réunion du : 25/11/22

À : 10H00

Présidence : MR BOUILLET Claude

Présents : MME COLLAVOLI Marie – BOUTADE Christian – LAUGIER Jean Marc – CABARDOS Jean Louis -

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

APPROBATION PROCES-VERBAL

La Commission approuve le Procès-Verbal n°3 du 18/11/22

INDISPONIBILITES ARBITRES

- MAADOUN D : le 12/11
- BOUNDA Y : le 6/11
- RACHENNE G : 19 et 20/11
- BUSSAC L : le 13/11/22 et le 14/5/23
- BENABDELLAH S : 22/10 et 29/10
- ELASRI A : le 9/11
- RAGUB M : le 5/11
- REZOUGUI S : le 5/11

DEMANDES D'ARBITRES

- ACADEMIE U : match du 20/11
- GAZELEC GARDOIS : matches des 19 et 20/11 et 13/11
- ENTENTE J.P.GD COMBIEN : matches des 27/11 – 6/11 - 13/11 – 4/12 – 23/10
- AS BAGARD : match du 3/12 et du 27/11
- O ST HILAIRE LA JASSE : match du 4/12
- AS VERSOISE : match du 27/11
- O M PONTIL PRADEL: match du 27/11
- JACOU : match du 12/11
- RC SAUVETERRE : match du 13/11 et du 20/11

COURRIERS RECUS

- FC VAL DE CEZE : concernant un arbitre
- FT CAMARGUE : absence d'un arbitre
- AS ST CHRISTOL LEZ ALES : erreur de demande
- MOHAMMEDI A : concernant son absence du 11/10
- ELASRI B : concernant son absence du 6/11

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
BOUILLET Claude

Le Secrétaire de Séance
CABARDOS Jean-Louis

